

VILLE A VILLE...

Installation d'un bar à narguilé

QUESTION INITIALE :

« Un propriétaire d'un local situé en plein cœur du patrimoine Vauban, envisage de le louer à une personne voulant en faire un bar à narguilé/chicha. Quel est le cadre juridique qui nous permettrait de nous opposer à ce type de commerce ? »

Une ville a-t-elle été confrontée à ce problème et comment a-t-elle géré? A-t-elle pu s'y opposer ?...»

Valérie MAURICE, Adjointe à la Santé, Ville de Longwy

REPONSES DES VILLES DU RESEAU

TOULOUSE

« Je vous transmets une question/réponse de l'assemblée nationale qui pourra vous éclairer sur la réglementation anti-tabac qui concerne aussi ce genre d'établissement mais a posteriori et cela ne répond pas à votre question en amont de l'installation.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-26010QE.htm>

Et la législation du travail pour les employés ? »

Valérie Cicchelero, Médecin Directeur, Ville de Toulouse

RFVS de l'OMS - EHESP Dept SHSC - Avenue du Pr Léon Bernard - 35043 RENNES

Telephone: 02 99 02 29 64 / 02 99 02 26 06

Courriel : secretariat@villes-sante.com

Site web: www.villes-sante.com